

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_037**

**VENTE ETAT/CIREST PARCELLE AH1979 (EX1876) - BRAS PANON**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>41</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>47</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Odile DAMOUR

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## **AFFAIRE - 2026\_C\_037**

### **VENTE ETAT/CIREST PARCELLE AH1979 (EX1876) - BRAS PANON**

#### **I – CONTEXTE**

Dans le cadre du développement économique du territoire de la région Est, la CIREST s'est engagée à l'amélioration des conditions de déplacement au travers de la réalisation d'un projet de Transport en Commun en Site Propre (T.C.S.P), dénommé « ESTI+ », sur les communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît.

Ainsi, des travaux d'aménagement ont été définis sur la commune de Bras-Panon, notamment sur la RN2002 entre la rue des Limites et la rue de la Gendarmerie.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il était nécessaire de procéder à l'acquisition d'une emprise foncière issue d'une division parcellaire.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la précédente délibération concernant la référence cadastrale, il convient de présenter à nouveau le rapport.

#### **II- PRÉSENTATION**

Dans le cadre du projet, la parcelle AH 287, accueillant la gendarmerie, a été divisée en 3 parcelles :

- AH1977
- AH 1978
- **AH1979 (à acquérir)**

L'emprise à acquérir correspond à une superficie de 196 m<sup>2</sup>, telle que définie par le DMPC établi par ATLAS GEOCONSEIL, géomètre-expert, du 04/11/2022.

#### **III- ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Conformément à l'avis des domaines du 10/10/2017, la cession avait été actée moyennant le prix de 55 600,00 €.

Ainsi, par courrier en date du 20 novembre 2017, la CIREST a accepté les conditions financières de cette cession.

Un nouvel avis de France domaines est intervenu le 18/12/2024, fixant le prix de la cession à 58 800 €.

En ce sens, la CIREST avait délibéré lors de son Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 (affaire 2019-120) avec une référence de parcelle erronée, la AH1914. Une nouvelle délibération a été prise lors de son Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 (affaire 2022-C207) pour finaliser les procédures administratives avec une référence de parcelle, erronée, la AH1876, sur la base d'un document d'arpentage devenu caduc.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le projet de TCSP de Bras-Panon ;
- **VU** la délibération n°2019-C120 en date du 24 septembre 2019;
- **VU** la délibération n°2022-C207 en date du 17 novembre 2022 ;
- **VU** l'avis des domaines rendu le 10 octobre 2017 ;
- **VU** l'avis des domaines rendu le 18 décembre 2024 ;

- **VU** le DMPC établi par le géomètre-expert, ATLAS GEOCONSEIL, en date du 04 novembre 2022
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

**Considérant,**

- la volonté de la CIREST de procéder à la régularisation de l'acquisition de la parcelle AH1979 d'une superficie de 196 m<sup>2</sup> qui ont été nécessaires à la réalisation des travaux du TCSP à Bras-Panon ;

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,**

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée AH1979 d'une superficie de 196 m<sup>2</sup> pour un montant de 58 800,00€, conformément à l'avis des domaines du 18 décembre 2024,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER